

qui ont la compétence voulue pour se prononcer en pareille matière, je constate qu'un grand nombre sont d'avis que ce réseau du Nord-Canadien deviendra probablement avec le temps une entreprise décidément lucrative.

L'hon. M. GRAHAM: Tout dépend de la gestion.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Oui, cela tient, dans une large mesure, à l'administration et, il va sans dire, aux conditions; mais il ne saurait faire doute que le Gouvernement est en train d'acquiescer un excellent réseau. Tracé, pentes, alignement, plans terriers, tout cela ne laisse rien à désirer. J'augure bien de l'avenir du Nord-Canadien, dès qu'il aura passé à travers cette crise dont nous a parlé l'honorable député de Carleton (M. Carvell). Mon honorable ami (M. Graham) nous dit que ses électeurs pourraient lui poser la question: "Quel est le chiffre des dettes dont se charge le Gouvernement?" Voici à peu près la réponse qu'il pourrait faire: "La propriété des actions d'un réseau de chemin de fer comprend les biens matériels, l'outillage et l'équipement du réseau". Voilà l'actif qui, chaque année, produit certaines recettes. Quant au Nord-Canadien, ces recettes pourront probablement, à l'avenir, suffire au paiement des frais d'intérêt, aux améliorations permanentes et aux réfections et peut-être encore à l'achat de certain matériel roulant. Dès que cette situation, se sera réalisée, nous aurons une propriété précieuse qui produira, chaque année, suffisamment de recettes pour subvenir aux frais d'exploitation, aux frais obligatoires et autres choses que j'ai mentionnées. Le question de cette dette ne saurait donc troubler et inquiéter le public, pas plus que les dettes du Pacifique-Canadien n'inquiètent aujourd'hui ses actionnaires. La compagnie du Pacifique-Canadien a ses dettes; mais la productivité de la compagnie est si grande que nul actionnaire ne s'inquiète le moins de ces dettes, puisque cette puissance de production de recettes suffit amplement à subvenir aux frais d'intérêt afférents aux dettes représentées par les obligations, et en outre au paiement de jolis dividendes aux actionnaires. Quant à la situation actuelle, je le répète, eu égard aux conditions créées par la guerre et à la situation de ses valeurs, la compagnie du Nord-Canadien se trouvant dans l'impuissance de se procurer de nouveaux fonds, comme pourrait le faire toute compagnie de chemins de

[L'hon. sir Thomas White.]

fer en meilleure situation, au moins en temps de paix, et d'effectuer les frais voulus pour les améliorations permanentes, pour le matériel roulant et pour les travaux imputables sur le capital, le Gouvernement fédéral serait peut-être obligé de dépenser de quinze à vingt millions chaque année, pendant trois, quatre ou même cinq années, comme l'a dit l'honorable député de Carleton, afin de faire face aux frais d'intérêt obligatoires et pour aider la compagnie dans ses opérations financières.

Mais cette situation diffère de celle qui a existé jusqu'ici et qui se continuera si le Gouvernement présente un bill pour aider le Nord-Canadien sous forme de prêt, comme il l'a fait l'an dernier. Toutes les dépenses que nous ferons à partir de maintenant seront pour le bénéfice de la propriété qui est possédée et administrée par l'Etat.

C'est la différence essentielle qui existe entre la situation présente et celle qui a existé jusqu'ici. Quant à la valeur des actions en elles-mêmes, mon honorable ami peut dire à ses électeurs qu'il approuve la méthode de se rendre compte de leur valeur, parce que la méthode adoptée a été celle que le leader de l'opposition a proposée. Dès qu'il aura dit à ses loyaux électeurs que le très honorable chef de l'opposition a proposé cette méthode en 1914, je suis certain qu'ils seront très satisfaits et voteront pour lui comme d'habitude.

L'hon. M. GRAHAM: Le nom du chef de l'opposition est reconnu comme le meilleur dans ma circonscription, il n'y a aucun doute.

L'hon. M. MURPHY: Absolument comme dans l'Ouest.

L'hon. M. GRAHAM: Mais le peuple pourrait changer d'opinion, comme l'a fait mon honorable ami, par exemple, pour certaines questions qui ont trait à la loi de conscription. Je crains d'être obligé de donner une réponse pour mes électeurs, parce qu'ils ne comprendront pas celle qu'a donnée le ministre des Finances.

M. MACDONALD: Le Gouvernement a-t-il l'intention de faire commencer l'exploitation de la ligne sous les auspices du Gouvernement, quand le transfert du capital sera effectué, ou sera-t-elle remise au moment où la valeur aura été fixée par les arbitres et que le montant aura été effectivement payé?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Aux termes de la convention, aussitôt que les cinquantièmes du capital seront en possession